

Jusqu'au 28 nov.
Exposition peintures
Nadja Holland
Les Arcs

Mardi 1^{er}
Bourse spéciale Enfants
organisée par le Nid douillet
9h-17h / Les Arcs

Judi 3
Conseil municipal
20h30 / Mairie

Du 4 au 10 novembre
La Semaine des métiers
Infos au Pôle Jeunesse

Vendredi 4
Défilé des tendances
organisé par Accent dans
le cadre de la Semaine des
métiers
20h30 / Les Arcs

Soirée Jeux de société
avec l'association Joc'lud
20h30 / Pôle Jeunesse

Du 5 nov. au 31 déc.
Exposition "Murmure"
de Masae Robo
Médiathèque

Samedi 5
Atelier découverte des
traditions japonaises :
"La cérémonie du thé"
15h / Médiathèque

Les Racontines d'Aglaé
10h et 11h / Médiathèque

Dimanche 6
Projection gratuite du film
"1939-1945 : une enfance
pendant la guerre. Des
Quévenois témoins"
14h30 / Les Arcs

Mercredi 9
Repas des Aînés
12h / Les Arcs

Judi 10
Concert Jeanne Added
20h30 / Les Arcs

Vendredi 11
Commémoration
11h / Monument aux morts

Run & bike organisé par
le club cyclo Quévenois
Dès 13h15 / Parc de Kerzec

Loto du CSQ
20h / Les Arcs

Dimanche 13
Foire aux Arbres
9h-19h / Les Arcs

Mardi 15
Don du sang
9h-18h / Les Arcs

Mercredi 16
Apéro musical
"Les cordes frottées"
18h30 / Médiathèque

Judi 17
Visite guidée expo Nadja
Holland par A-M Chiron
18h30 / Les Arcs

Vendredi 18
Concert Blues avec Music
Maker Revue
20h30 / Les Arcs

Samedi 19
Atelier Parents-Enfants
9h30 / Pôle Petite Enfance

Ateliers découverte des
traditions japonaises :
"Confection de Maki-zushi"
14h et 15h30 / Médiathèque

Fest-Noz Spersed Kewenn
20h / Les Arcs

Mercredi 23
Projection du film
documentaire "Les quatre
saisons" de P. Burguin
20h30 / Médiathèque

Vendredi 25
Concert Melissmell +
Christian Olivier
20h30 / Les Arcs

Samedi 26
Atelier découverte des
traditions japonaises :
Furoshiki (pliage de tissus)
14h / Médiathèque

Démonstration art floral
spécial Noël
14h30 / Salle R. Jégousse

Dimanche 27
Bal du 3^e âge
14h30 / Les Arcs

Mardi 29
Ciné-découverte
"L'anime japonais : quand
le dessin animé s'adresse
aux adultes"
20h / Les Arcs

Vendredi 2
Feu d'artifice Noël à Quéven
19h / Place de Toulouse

Marché de Noël
17h-21h / Les Arcs

Soirée Jeux de société
avec l'association Joc'lud
20h30 / Pôle Jeunesse

Samedi 3
Les Racontines d'Aglaé
10h et 11h / Médiathèque

Marché de Noël
10h-19h / Les Arcs

Animations Téléthon
Centre-ville & Golf Val Quéven

Dimanche 4
Marché de Noël
10h-18h / Les Arcs

Mercredi 7
Atelier de bricolage
Objets et cadeaux en
papier "Esprit Japon"
16h30 / Médiathèque

Judi 8
Concert Klô Pelgag
20h30 / Les Arcs

Vendredi 9
Café des aidants
14h / Médiathèque

Concert Claudio Capéo
20h30 / Les Arcs

Samedi 10
Café de l'emploi "Les
métiers du BTP"
10h / Pôle Jeunesse

Mercredi 14
Atelier de bricolage
Objets et cadeaux en tissu
"Esprit Japon"
16h30 / Médiathèque

Judi 15
Conseil municipal
20h30 / Mairie

Vendredi 23
Soirée Jeux de société
avec l'association Joc'lud
20h30 / Pôle Jeunesse

Bientôt de nouvelles aires de loisirs au parc de Kerzec

Afin de renforcer l'attractivité du parc de Kerzec, véritable poumon vert de 17 hectares au cœur de la ville, la municipalité a décidé d'y intégrer des aires de loisirs.

La première étape de cet aménagement a eu lieu cet été avec l'installation d'un parcours de discgolf, inauguré en septembre. Rappelons que les frisbees adaptés à ce sport de plein-air accessibles à tous peuvent être empruntés au Pôle Jeunesse moyennant une caution de 5 euros.

Cet hiver, de nouveaux équipements de loisirs adaptés à toutes les tranches d'âges vont intégrer le site :

- six modules de fitness, dont certains accessibles aux personnes à mobilité réduite, permettant du renforcement cardio, des étirements, de la musculation...

- une aire de jeux, principalement pour les 3-12 ans, avec une grande structure de grimpe, conçue spécialement pour le projet de Quéven, une balançoire double avec nacelle pour les tout-petits, un parcours de cordage d'équilibre près du petit toboggan existant.

La proximité de ces structures permettra de



favoriser les sorties des parents avec leurs enfants : pendant que les enfants jouent, les parents font des exercices fitness, tout en les surveillant.

Bancs, poubelles et canisite complèteront l'aménagement dont le coût total s'élève à 50 000 € et bénéficie d'une subvention de 4 500 € du Conseil départemental.

Après consultations d'entreprises spécialisées, le marché a été confié à la société SDU, basée à Locminé.

Les nouveaux atouts du parc séduiront les Quévenois de tous âges, créant le "déclat Kerzec" pour balades et loisirs, en famille ou entre amis.

Régis Boulben, nouveau président d'Accent



Régis Boulben et son épouse Agnès, audioprothésiste, ont ouvert leur magasin d'aides auditives en juin 2015, rue de la Gare. "Dès notre installation, nous avons adhéré à l'association des commerçants Accent. Il était important pour nous de rencontrer les autres

commerçants, de nous faire connaître et de participer à la vie associative locale." En juillet dernier, le président sortant (Didier Richard) a laissé le poste vacant puisqu'il quittait son commerce pour une autre commune. Fort de son implication lors de la première édition de la Semaine des métiers, Régis accepte de prendre le poste de président. "Plusieurs facteurs m'ont motivé : j'ai une équipe volontaire et dynamique à mes côtés avec laquelle une réelle confiance s'est établie. De plus, savoir que la municipalité nous soutient est un gage important pour pérenniser nos actions".

LE DÉFILÉ DES TENDANCES

Depuis la rentrée, une vingtaine de commerçants, membres de l'association, s'est mobilisée pour préparer le Défilé des tendances qui ouvrira cette année la Semaine des métiers. "Prêt-à-porter, lingerie, accessoires, bijoux, mise en beauté... Chacun a mis la main à la pâte pour que ce défilé soit une réussite et une vitrine de son savoir-faire. Une grande tombola permettra d'offrir

une centaine de lots au public présent qui appréciera ensuite les mets préparés pour le buffet par 12 commerces de bouche quévenois."

Tout au long de l'année, Accent organise de nombreuses autres actions : distribution de disques de stationnement, animation commerciale pendant les fêtes de fin d'année, chasse aux oeufs dans le parc de Kerzec (avec 2 000 chocolats offerts à Pâques dernier), la Fête des Mères (avec 1 500 roses distribuées). L'association est aux côtés de la municipalité en tenant les stands Restauration et buvette lors de la Fête de la musique et du bal du 14 juillet. Cette année, elle était également partenaire d'événements sportifs locaux (Iron Breizh, course de vélo...).

"Notre engagement fort dans la vie de la cité reflète bien notre volonté commune à promouvoir le commerce de proximité et à inciter les habitants à consommer à Quéven", conclut Régis Boulben.

TAP : des temps de découverte pour les enfants

Instaurés à la rentrée 2014-2015 dans les écoles publiques de la commune, les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) sont des temps d'activités gratuits, organisés et pris en charge par la commune après la classe.

Ces activités ludiques visent à favoriser l'accès de tous les enfants à une palette diversifiée de pratiques culturelles, artistiques ou sportives.

UNE BONNE FRÉQUENTATION

S'appuyant sur une équipe de 26 animateurs et d'un directeur par site, les TAP ont lieu deux fois par semaine dans les écoles élémentaires (2 x 1h30) et trois fois dans les écoles maternelles et Kerdual (3 x 1h). La fréquentation des TAP varie selon les jours de la semaine : de 64 % à 78 % dans les écoles maternelles et de 69 % à 92 % dans les écoles élémentaires.

"Ces chiffres révèlent que les TAP ont trouvé leur public : enfants et parents sont satisfaits des activités que nous proposons", souligne Héléne Lanterrier, adjointe aux Affaires scolaires et périscolaires.

UNE VARIÉTÉ DE CHOIX

"Les enfants choisissent parmi les activités créatives, culturelles ou sportives. Une formule "Activité libre" est également proposée pour ceux qui souhaitent se reposer ou faire une activité en autonomie tout en étant encadrés. Car les TAP sont avant tout des temps de détente entre la classe et la maison, explique Erwann Le Nezet, responsable du service Périscolaire. Citons quelques animations qui motivent bien les enfants depuis septembre : la fabrication des décorations de Noël pour les sapins de la ville, la création d'une chanson ou d'une chorégraphie ou encore la participation au concours d'épouvantails organisé par la médiathèque." Autant de temps de découverte et d'initiation dans des domaines parfois méconnus par les enfants et qui se font dans un esprit d'équipe.

L'IMPLICATION DES ASSOCIATIONS

La mairie a également sollicité les bonnes volontés auprès des associations quévennoises. Ainsi depuis la rentrée, la chorale paroissiale est intervenue auprès des enfants pour leur apprendre des chants de Noël en vue d'une représentation lors de la soirée des illuminations le vendredi 2 décembre. Citons également d'autres associations : Den Dour Douar (chantiers nature), Gymnastique volontaire (ateliers motricité), ALQ section Matières et formes (poterie) ou encore les ateliers tricôt à la résidence de Kerlaran.

BIENTÔT LES YEUX DES ENFANTS RIVÉS SUR LE VENDÉE GLOBE...



Grâce à un partenariat avec Lorient Grand Large, les enfants des écoles élémentaires quévennoises vont bénéficier pendant les TAP de 3 séances d'animation dédiées à cette course à la voile mythique à partir de début novembre.

Se repérer sur une carte en étudiant le parcours, apprendre à lire les coordonnées GPS, échange avec un skipper professionnel, découverte de la vie quotidienne à bord d'un bateau de course et des matériels spécifiques (vêtements, VHF, nourriture lyophilisée...).

Des découvertes passionnantes qui seront agrémentées par des ateliers ludiques comme par exemple le montage de maquettes de bateaux, la fabrication de bateaux en origami représentant tous les participants du Vendée Globe ou encore la décoration de chutes de voiles.

De quoi leur donner envie de suivre les 29 skippers dans ce tour du monde !





Jean-Pierre ALLAIN
Adjoint au développement économique, à l'insertion sociale, à l'emploi et à la vie citoyenne

NOTRE RÔLE DE FACILITATEUR

Que fait la ville de Quéven pour l'emploi ?

C'est la préoccupation principale des Français. Créer des emplois n'est pas une compétence qui incombe aux mairies, mais nous devons remplir notre rôle de facilitateur. Réconcilier les salariés avec l'entreprise de manière générale, faire découvrir la richesse des métiers de notre territoire, casser les préjugés sur les métiers manuels, participer à rétablir l'adéquation entre les attentes des entreprises et les compétences des demandeurs d'emploi... Voici quelques-uns des objectifs que nous nous sommes fixés en tant qu'élus locaux.

Concrètement, comment cela se traduit-il ?

Par des animations régulières à destination des jeunes en quête d'orientation et de leurs parents ou des demandeurs d'emploi. Le Point Information Jeunesse organise régulièrement des "Cafés de l'emploi" : ce sont des temps de rencontre avec une thématique sur un domaine d'activité durant lesquels le public découvre la diversité des métiers et les cursus possibles et qui permettent un dialogue avec des professionnels (prochain RDV le 10 décembre spécial "les métiers du BTP").

La Semaine des métiers du 4 au 10 novembre est aussi une formidable opportunité de découvrir les savoir-faire des artisans, commerçants et entreprises de la ville. Une vingtaine de professionnels quévenois recevront les habitants pour leur présenter leur métier et ses coulisses.

Au printemps, se tiendra un nouveau temps fort autour de l'alternance et de l'apprentissage. Après Plœmeur en 2016, Larmor-Plage et Guidel veulent s'associer à notre projet, carrefour des rencontres entre lycéens, entreprises et centres de formation.

Nous soutenons aussi l'association *L'outil en main* qui a pour ambition d'initier des jeunes de 9 à 14 ans aux métiers manuels grâce à un bénévolat d'artisans qualifiés ou à la retraite.

Quéven est-elle un bassin d'emplois ?

Oui, nous avons la chance d'avoir sur notre commune un tissu économique très dense : 3 800 emplois salariés, 400 entreprises. Notre ville représente 4,30 % de la population au sein de Lorient Agglomération, mais 6,80 % des emplois salariés ! Avec en plus, une sacrée diversité dans les secteurs d'activités.

La création d'une nouvelle zone d'activités "La Croix du Mourillon" (portée par Lorient Agglomération et validée en 2015 par le maire de Quéven) est un projet porteur en termes de création d'emplois. Les travaux y débiteront en 2018 ; nous espérons que les premières entreprises s'y installeront courant 2019.

VIE SCOLAIRE

Un préau tout neuf à l'école Anatole France

Pendant les vacances de la Toussaint, un préau avec une ossature métallique et une couverture en polycarbonate transparent de 120 m² a été installé dans la cour de l'école. Souhaitée depuis longtemps par l'équipe pédagogique, cette installation va permettre aux enfants de se protéger en cas de pluie ou de fortes chaleurs (car il n'y a pas d'arbres dans la cour). Le budget pour la réalisation de ce préau est de 56 872 €.



COMMUNICATION

Pour mieux vous informer

La ville a changé de prestataire pour les panneaux publicitaires dits "sucette". Leur look plus moderne s'intègre mieux dans le paysage urbain. La mairie bénéficie d'une face sur chaque panneau pour communiquer sur les événements municipaux.

Lors de cet appel d'offres, il a été négocié la mise en place gratuite de deux panneaux lumineux d'information (un situé place de Toulouse et l'autre rue Lesage, face au Leclerc).

Les associations qui souhaitent diffuser un message sur les panneaux lumineux sont invitées à remplir le formulaire en ligne disponible sur le site www.queven.com, dans la rubrique Vivre à Quéven / Vie associative / Communiquer sur un événement.

Contact : Service Communication
communication@mairie-queven.fr

CENTRE-VILLE

Nouveau : une zone bleue rue Jean Jaurès

Face aux difficultés de stationnement constatées rue Jean Jaurès, la municipalité, en accord avec les commerçants, a décidé de mettre en place une « zone bleue » dans la rue Jean Jaurès depuis début octobre. Ce mode de stationnement doit permettre de conserver le dynamisme et l'attractivité du centre-ville en libérant des voitures ventouses qui accaparent les emplacements situés à proximité des commerces. Le stationnement reste gratuit mais limité à 1h30. Les horaires concernés sont de 8h à 12h et de 14h à 18h30 du lundi au samedi hors jours fériés. Une amende de 17 € est appliquée en cas de non respect de la législation : si le disque n'est pas apposé dans le véhicule, s'il est illisible ou mal positionné ou si le délai de stationnement autorisé est dépassé.

CULTURE

Des témoignages... pour ne pas oublier

Dans le prolongement de la pièce de théâtre jouée par la troupe de Kewenn Entr'actes en 2015, le comité historique propose, avec le soutien de la municipalité, la projection d'un film poignant et utile. Une douzaine d'anciens de Quéven ont apporté leurs témoignages sur ce qu'ils ont vécu pendant leur jeunesse, notamment entre août 1944 et l'année 1945. " Une période où l'on passe de l' espoir d'une libération annoncée à l'angoisse de l'exode et de l'enfermement dans la poche de Lorient, résume Jean Le Bihan, président du Comité historique. Ce film ne s'arrête pas aux horreurs de la guerre ; il s'ouvre sur la réconciliation et l'amitié aujourd'hui retrouvée."

Cette projection intéressera tout autant les anciens que la jeune génération curieuse de pouvoir dialoguer après la projection avec ces témoins quévenois qui ont eu la malchance de connaître une jeunesse terriblement perturbée.

Dimanche 6 novembre // 14h30
Centre culturel Les Arcs - Gratuit



CITOYENNETÉ

Honneurs aux familles nombreuses

La médaille de la famille est une distinction décernée aux personnes qui élèvent ou ont élevé dignement au moins quatre enfants, afin de rendre hommage à leurs mérites et de leur témoigner la reconnaissance de la nation. Les dossiers sont à constituer en mairie pour le 15 décembre. Peuvent obtenir cette distinction, les parents ayant manifesté une attention et un effort constant pour assumer leur rôle de parents dans les meilleures conditions morales et matérielles possibles. À Quéven, nous laissons le choix aux familles de la date de la cérémonie.

Contact : Service État civil en mairie
02 97 80 14 14

Quéven fête Noël début décembre



Les festivités débiteront avec le traditionnel défilé aux lampions vendredi 2 décembre à 18h depuis la maison communale jusqu'à la place de Toulouse où vous pourrez patienter en buvant chocolat et vin chaud (au profit du Téléthon), car à 19h, la nuit scintillera avec un feu d'artifice, suivi de la mise en lumière des illuminations de la ville.

Le marché de Noël ouvrira ses portes par une nocturne le vendredi soir et se poursuivra tout le week-end. Une cinquantaine d'exposants (bijoux fantaisie, artisanat, décorations, chapeaux, foulards, épicerie fine, maroquinerie, objets en bois flotté, tableaux...) vous permettront de trouver des cadeaux originaux pour les fêtes de fin d'année.

Parmi les nouveautés, une vente de sapins au profit de la Croix-Rouge vous est proposée sur le parking des Arcs, et dans la salle des Arcs, un espace "Salon de Noël" spécialement conçu pour les enfants avec maquillage, boîte aux lettres du Père Noël...

Programme détaillé sur www.queven.com

Feu d'artifice :
Vendredi 2 décembre, à 19h
Place de Toulouse

Marché de Noël :
Vendredi 2 décembre, de 17h à 21h
Samedi 3 décembre, de 10 à 19h
Dimanche 4 décembre, de 10 à 18h
Centre culturel Les Arcs - Entrée gratuite

Plus de 100 logements sociaux à venir d'ici 2018 !

Depuis 2000, la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) impose aux communes de plus de 3 500 habitants de disposer d'au moins 20 % de logements sociaux. Dans le cadre de cette loi, le logement social est considéré à la fois comme un service d'intérêt général et un instrument efficace de la mixité sociale. Pour rattraper le retard* accumulé sur la commune depuis de nombreuses années, le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2012-2017 de Lorient Agglomération impose 30 % de logements sociaux et 20 % de logements en accession sociale (PSLA), pour chaque construction de plus de six logements. " Le prochain PLH présenté début 2017 maintiendra ce taux à 30 %. Pourtant depuis notre arrivée, les choses s'améliorent ! En 2015-2016, 35 logements sociaux et 21 PSLA ont été livrés, et dans les trois prochaines années, 106 logements sociaux et 22 PSLA seront disponibles, souligne Marc Boutruche. Grâce à cette nouvelle dynamique, notre amende a été réduite de 49 000 € à 12 000 €"

Ce nouveau PLH a été l'occasion d'évaluer la qualité du parc social de Quéven, notamment avec le principal bailleur social, Bretagne

Sud Habitat (BSH). " Le constat est édifiant ! Bon nombre de bâtiments sont vieillissants et nécessitent un programme de rénovation énergétique, architecturale ou urbanistique qui engendre des coûts importants. Nous travaillons donc sur un vaste programme de restructuration de notre offre de logements sociaux : typologie, état, prix..."

Voici 3 possibilités envisageables pour y parvenir :
- soutenir le bailleur BSH dans ses demandes de subvention au niveau européen pour les rénovations énergétiques,
- donner la possibilité à BSH de construire de nouveaux logements neufs à Quéven,
- accepter que BSH propose à la vente quelques logements (ex : résidence Bel-Air). " L'objectif est de vendre uniquement 2 ou 3 logements pour permettre l'amélioration de 30 autres, accompagnée d'une vraie politique de construction diversifiée et soutenue. Evidemment, les locataires qui ne sont pas intéressés resteront locataires."

* 368 logements sociaux à Quéven soit 9,40 % (oct. 2016)

CAP QUÉVEN

Changer le regard sur le handicap

Voilà un travail sur lequel la municipalité réfléchit et travaille au quotidien. Cette année, 133 000 euros ont été votés au budget ceci afin de rattraper le retard et de se mettre en conformité avec la réglementation. Cette répartition s'est faite sur différents secteurs : 15 000 € pour l'accès au parc de Kerzec, 52 000 € pour le cimetière, 30 000 € pour la voirie et le reste, soit 36 000 €, pour différents bâtiments dont les écoles et la médiathèque.

Parallèlement à l'Adap (Agenda D'Accessibilité Programmée), la municipalité met en place des actions de sensibilisation principalement à destination des enfants. À cette occasion, il a été constitué un comité de pilotage représenté par différentes associations liées à tout type d'handicap et élus. Ce comité élabore en ce moment un programme d'animations et de sensibilisation riche. Le handicap, c'est l'affaire de tous, et la municipalité s'engage à réagir et faire réagir sur le quotidien des personnes qui y sont confrontées de près ou de loin.

Les élus de la majorité municipale.

QUÉVEN AVENIR, POUR VOUS AVEC VOUS

Une politique volontariste du logement social

Quéven n'applique pas la loi SRU qui oblige 20 % de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Avec la livraison de quelques logements sociaux à l'ex Unico et à Croizamus, la commune atteindra à peine 400 logements sociaux, il en manquera autant pour atteindre l'objectif. La ville devra donc s'acquitter d'une amende de 49 000 €. Nous sommes conscients qu'il faudra plusieurs années pour combler ce retard. Nous avons engagé une dynamique volontariste pour le rattraper, aujourd'hui freinée par d'autres choix... Il faut à présent mener une politique ambitieuse et intégrer dans les projets 25 % comme le préconise Lorient Agglomération. Nous avons voté contre la vente de 30 logements au Bel-Air. Nous comprenons que des locataires souhaitent accéder à la propriété. Il est urgent de répondre à la demande croissante de logements locatifs de qualité accessibles notamment aux jeunes et aux personnes âgées et faciliter l'accession à la propriété sans brader le patrimoine existant pour lequel les bailleurs sociaux ont bénéficié des aides des collectivités, de l'État et des communes.

Marc Cozilis, Ariane Nouël, Patrick Le Porhriel, Danielle Le Marre, François Guion, Solen Raoulas.

Inscriptions sur les listes électorales

Deux échéances politiques se dessinent pour 2017 : l'élection présidentielle (les dimanches 23 avril et 7 mai), les élections législatives (les dimanches 11 et 18 juin). Voter est un droit mais également un devoir civique. Mais pour effectuer cet acte citoyen, il est obligatoire de s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre. Sont concernés : tous les Français et Françaises majeurs, les jeunes gens qui ont eu 18 ans en 2016 ou qui atteindront leur majorité d'ici le 22 avril 2017 et les personnes récemment installées à Quéven. Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie, pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés. Les électeurs déjà inscrits n'ont aucune formalité à accomplir s'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune.

Les inscriptions se font soit en mairie, au service État civil, soit par courrier en envoyant le formulaire d'inscription à télécharger sur le site service-public.fr, soit directement via Internet sur le site mon-service-public.fr.

Partagez vos savoirs "couture" à la médiathèque

La médiathèque vous propose un nouveau rendez-vous mensuel baptisé "Un p'tit coup de fil", qui a pour objectif d'échanger ses savoir-faire sur différentes techniques de couture. Que vous soyez débutant(e) ou confirmé(e), c'est d'abord l'envie de partager un moment convivial autour de projets choisis par le groupe (vêtements, objets, décoration...) qui prime. Gratuit et sans inscription.

Prochains RDV les 8 et 22 novembre et 6 décembre. Renseignements à la médiathèque ou par téléphone au 02 97 80 14 20.

LE CHIFFRE CLÉ 135 €

C'est le montant de l'amende en cas d'arrêts ou stationnements dits "très gênants".

Est notamment considéré comme "très gênant", l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule sur les trottoirs, une voie de bus, un emplacement réservé aux personnes handicapées ou aux transports de fonds, les passages piétons, les voies vertes et pistes cyclables, à proximité des signaux lumineux de circulation ou des panneaux de signalisation lorsque le gabarit du véhicule est susceptible de masquer cette signalisation à la vue des autres usagers ou au droit des bouches d'incendie.

Cette règle est valable aux abords des écoles où trop d'incivilités sont encore à déplorer.